



UNA VOCE

Octobre 2018

Vol. 26 n° 1

L'OMOSC est la voix des musiciens d'orchestre professionnels canadiens. Sa mission consiste à maintenir et à améliorer les conditions de travail des musiciens d'orchestre professionnels du Canada, à favoriser la communication entre ses membres et à promouvoir les intérêts du milieu de la culture au Canada.

La construction routière, bénéfique pour le cerveau

par Barbara Hankins
Rédactrice en chef



Depuis plusieurs années, la construction du train léger sur rail suscite de la frustration, et parfois de la colère chez les résidents de Kitchener-Waterloo. Nous devrions cependant nous réjouir de l'effet de ce vaste chantier sur notre cerveau. En effet, selon les scientifiques, notre cerveau est stimulé lorsque nous empruntons un chemin différent pour nous rendre à notre destination. Les fermetures de route ayant été souvent imprévisibles, nous avons fréquemment dû modifier nos itinéraires. Mais comme les trains commenceront à rouler sous peu, il nous faudra trouver d'autres façons de stimuler notre cerveau. Voici quelques idées tirées de *Psychology Today* (en anglais seulement) : (<https://www.psychologytoday.com/ca/blog/the-athletes-way/201403/eight-habits-improve-cognitive-function>).

Comme pour naviguer parmi les nombreux chantiers routiers, il faut souplesse, capacité d'adaptation et ouverture au changement pour survivre dans le monde d'aujourd'hui. C'est ainsi que les producteurs d'*Una Voce* ont dû trouver un nouveau mode de livraison pour notre bulletin interne. Nous espérons que vous aimerez la formule qu'ils ont adoptée. Faites-nous part de vos commentaires!

Dans ce numéro, la Conférence 2018 de l'OMOSC : Matt Heller résume les faits saillants de la rencontre, tandis que Bob Fraser fait un retour sur les conférences passées. Le nouveau directeur adjoint de la Division des services symphoniques, Richard Sandals, prodigue de précieux conseils sur la négociation des dispositions relatives aux médias électroniques; Arlene Dahl nous présente le nouveau directeur musical du Winnipeg Symphony Orchestra, et Rebecca Morton s'entretient avec le président-directeur général du Kitchener-Waterloo Symphony de la mise en œuvre de la Déclaration IDEA.

Je vous souhaite une excellente saison. Tâchez de ne pas vous égarer en explorant de nouveaux itinéraires!

La Conférence 2018 de l'OMOSC, à Québec

par Matt Heller
Premier vice-président de l'OMOSC

Québec et le bilinguisme

Les délégués ont adopté une résolution exhortant à la réconciliation les musiciens de l'Orchestre symphonique de Québec et la section locale 406 de la FAM, qui représente tout le Québec. Depuis 2008, l'Association des musiciens et musiciennes de l'Orchestre symphonique de Québec (AMMOSQ) fonctionne comme un agent de négociation indépendant de la FAM. Les représentants de l'AMMOSQ et de la FAM ont déjà entrepris des pourparlers de bonne foi.



Phillipe Dancause, expert-conseil en affaires, a proposé un exercice de repositionnement stratégique de l'image à l'Orchestre symphonique de Québec à la suite d'une crise et d'un lockout à la fin de 2015. En posant la question « Qu'est-ce qu'un orchestre au 21^e siècle? », M. Dancause a dirigé un ambitieux processus de consultation qui avait pour objectif de laisser tomber les anciens paradigmes et d'adopter des points de vue plus actuels. Les musiciens ont participé pleinement (avec rémunération) au processus, qui a donné lieu à un modèle d'affaires, une stratégie marketing et une vision organisationnelle renouvelés.

Le conseil exécutif a reconnu que l'OMOSC n'en a pas fait assez jusqu'à maintenant pour attirer des membres francophones et interagir avec eux. Les délégués ont adopté une résolution réitérant l'engagement de l'OMOSC à créer une culture accueillante pour les membres francophones, à favoriser davantage d'échanges et d'interactions avec les membres dans leur langue maternelle et à travailler selon les idéaux et principes du bilinguisme qui sont mis de l'avant dans la Charte canadienne des droits et libertés.

Médias et communications

L'Entente symphonique canadienne sur les médias, négociée par la FCM et un groupe de gestionnaires d'orchestres symphoniques canadiens, est maintenant proposée aux orchestres. Cette entente établit des cachets et conditions pour la diffusion de concerts en continu et sur demande sur le site Web d'un orchestre ou des canaux de diffusion. Elle est considérée comme un essai et sera en vigueur pour la période 2018 à 2021. Pour plus de détails, veuillez contacter Bernard Leblanc, directeur de la Division des services symphoniques du Canada.

L'année a été riche en révélations de harcèlement sexuel et de milieux de travail toxiques. La vague de dénonciations a créé une onde de choc dans le milieu des arts et ailleurs. Notre conseiller juridique, Michael Wright, nous a parlé de processus d'enquête sur de telles allégations et de moyens pour les organisations d'offrir une procédure régulière à toutes les parties concernées, ainsi que de mesures de réparation là où les circonstances le permettent.

Un atelier de jeu de rôles intitulé «The Curious Case of Charles the Cellist» (l'histoire curieuse de Charles, le violoncelliste) a permis de mettre en évidence les ambiguïtés complexes qui se présentent lorsqu'une rencontre disciplinaire est tenue dans un contexte d'allégations non fondées. Les délégués ont été mis au défi de jouer le rôle des personnages en vue de trouver une solution. C'est Rochelle Skolnik, la directrice de la Division des services symphoniques de la FAM, qui en a conçu le scénario. Elle en a également dirigé une séance très éclairante d'analyse, explorant au passage la jurisprudence pertinente, tant canadienne qu'américaine.

Lisa Chisholm a dirigé un atelier sur les partis pris dans les processus décisionnels se rapportant aux auditions. Elle y a démontré de quelle façon les membres de comités, même bien intentionnés, peuvent être influencés par des facteurs non musicaux et par des messages verbaux et non verbaux venant de collègues.

Les dirigeants de la Caisse de retraite des musiciens du Canada (CRMC) ont signalé des changements législatifs récents et à venir visant les régimes de retraite multiem-



Participants à la conférence de l'OMOSC de cette année, à Québec : 1^e rangée : Eline Brock, (Orchestre Symphonique de Québec), Gwen Klassen (Calgary Philharmonic), Xiao Grabke (Orchestre du Ballet national du Canada), David Thies-Thompson (Orchestre du Centre national des Arts), Michelle Zapf-Belanger (Thunder Bay Symphony), Liesel Deppe (Windsor Symphony), Rebecca Morton (Kitchener-Waterloo Symphony), Liz Johnston (trésorière de l'OMOSC). 2^e rangée : Bernard Leblanc (directeur de la DSS pour le Canada), Etienne Chenard (Symphony Nova Scotia), Francine Schutzman (présidente émérite de l'OMOSC), Melissa Goodchild (Saskatoon Symphony), Marie-Julie Chagnon (Orchestre Symphonique de Québec), Arlene Dahl (Winnipeg Symphony), Rochelle Skolnick (Directrice de la DSS de la FAM), Becky Whitling (Vancouver Symphony), Matt Heller (1^{er} vice président de l'OMOSC), Varun Vyas (section locale 571 de la FAM), Peter Sametz (Regina Symphony), Morgan Mackenzie (Western Financial Group Insurance), Edith Stacey (Edmonton Symphony), Barbara Hankins (rédactrice en chef des publications de l'OMOSC). 3^e rangée : Miles Jaques (Toronto Symphony), Scott Harrison (section locale 149 de la FAM), Alain Cazes (Orchestre Métropolitain), Benoit Cormier (Orchestre Symphonique de Québec), Bob Fraser (président de l'OMOSC), Paul Beauchesne (Victoria Symphony), Humbert Martins (Caisse de retraite des musiciens du Canada), Richard Sandals (directeur adjoint, DSS pour le Canada), Pierre Yves Gagnon (Niagara Symphony), Mark Rogers (Orchestre de la Compagnie d'opéra canadienne), Faith Scholfield (secrétaire de l'OMOSC), Brian Baty (2^e vice-président de l'OMOSC).

ployeurs à prestations déterminées. La CRMC est régie par les lois de l'Ontario, puisque c'est dans cette province que résident la plupart des participants. Le statut des règles ontariennes proposées, qui auraient pour effet de hausser le niveau de capitalisation que la Caisse doit conserver pour demeurer solvable, est très incertain. La Caisse travaille également avec la FAM afin de mieux protéger les données des participants, et a indiqué plusieurs améliorations apportées aux procédures.

Le Comité éditorial et des statuts a modifié deux documents directeurs de l'OMOSC : *Renseignements à l'intention des membres* et *Manuel du délégué*. Bien que les statuts de l'OMOSC précisent le mode de gouvernance et la structure de l'organisme, beaucoup de projets, de principes et de procédures journalières se trouvent dans le manuel du délégué.

Sujets issus de la conférence

Les auditions demeurent un sujet permanent de débat; dans une résolution récente, la Conférence canadienne des sections locales recommande que les orchestres ajoutent des précisions dans leurs ententes collectives concernant les exigences pour l'admissibilité aux auditions nationales. Un des orchestres du Canada a déterminé que la tenue d'auditions nationales n'est plus nécessaire pour satisfaire aux exigences fédérales en matière d'immigration.

La diversité, l'inclusion et la représentation sont toutes des préoccupations importantes dans les orchestres. Une discussion très large a porté sur les enjeux du colonialisme, sur l'effet dans la collectivité, l'engagement, la parité en fonction du genre, la programmation, les orchestres de jeunes, les organismes et critères de subventions, et les discours relatifs à la reconnaissance du territoire.

La participation aux comités des associations de musiciens et musiciennes est presque toujours reconnue et appréciée, mais elle est rarement rémunérée. Les délégués se sont demandé si le versement d'un salaire horaire nominal favoriserait la participation et le professionnalisme, ou s'il nuirait au contraire à la culture du bénévolat.

Les politiques des sociétés aériennes et la réglementation relative à l'importation de matières provenant d'espèces rares ou menacées ont également fait l'objet de discussions, la FAM ayant poursuivi ses représentations sur ces deux enjeux au cours de la dernière année. La FAM et l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien ont élaboré un livret d'information que peuvent consulter les membres et les agents pour prendre connaissance de l'état actuel des politiques. Le livret sera mis à jour au fil de l'évolution de ces dernières.

Résolutions et élections

Un hommage a été rendu à Tommy Banks, musicien exceptionnel et grand défenseur des intérêts des musiciens. Les délégués ont été à même de le constater, puisqu'il a été le conférencier principal de la Conférence 2016 à Calgary. Tom-

my Banks a également joué un rôle clé dans la création du Centre Winspear, à Edmonton. Son nom a été inscrit au tableau d'honneur de l'OMOSC.

Un hommage a également été rendu à deux dévoués syndicalistes et administrateurs pour leur contribution à la vie des musiciens canadiens : Ellen Versteeg-Lytwyn, qui prend sa retraite après 46 ans de service comme directrice administrative de la Caisse de retraite des musiciens du Canada, et Len Lytwyn, qui a été directeur du Bureau canadien de la FAM et directeur fondateur de la Musicians' Rights Organization of Canada (MROC, Organisation des droits des musiciens du Canada). Len est décédé en juillet. Les deux ont été inscrits au tableau d'honneur de l'OMOSC.

Les délégués ont adopté une résolution dans laquelle ils demandent à la FAM de soutenir et de communiquer les meilleures pratiques relativement à la protection des données. En effet, le vol d'identité constitue une préoccupation croissante pour les musiciens, et la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* recommande fortement d'éviter le recours aux numéros d'assurance sociale pour l'identification des clients; la FAM utilise désormais un système unique de numéros de membres, mais doit encore demander les numéros d'assurance sociale sur certains formulaires et pour certains contrats.

Élections : La déléguée du Saskatoon Symphony, Melissa Goodchild, a été élue secrétaire tandis que la trésorière, Liz Johnston, et le premier vice-président, Matt Heller, ont été réélus. Le mandat de tous les dirigeants de l'OMOSC est de deux ans.

La Conférence 2019 de l'OMOSC se tiendra à la mi-août à Hamilton, en Ontario. Les dates et l'hôtel où aura lieu l'événement restent à confirmer.

Pour de plus amples renseignements ou ressources se rapportant à toutes ces questions, veuillez communiquer avec votre délégué de l'OMOSC ou écrire à vp@ocsm-omosc.org.

Vingt conférences de l'OMOSC – et d'autres à venir

par Robert Fraser

Président de l'OMOSC



La première conférence de l'OMOSC à laquelle j'ai assisté se tenait à l'hôtel Lord Elgin, à Ottawa. C'était en 1999. J'étais membre du Victoria Symphony depuis déjà neuf saisons, et notre très compétent délégué venait de décider qu'il était temps de passer le flambeau. Je travaillais à l'époque pour la section locale de la FAM à titre de secrétaire-trésorier, et j'étais très curieux de découvrir le fonctionnement d'une conférence de musiciens. Je me suis donc porté volontaire pour devenir délégué de l'OMOSC lors d'une des réunions de l'orchestre (mettant fin du même coup au si-

lence gênant qui suit généralement un appel à candidatures!). Le monde des conférences ne m'était pas étranger, puisque j'avais déjà assisté à quelques conférences canadiennes et à quatre congrès de la FAM. Je trouvais l'expérience utile, car les représentants de la FAM recevaient très peu de formation pratique à l'époque. Je voulais en savoir plus sur les rouages de l'OMOSC, au-delà des rapports du délégué de notre orchestre et des bulletins (n'oubliez pas que nous sommes en 1999; l'OMOSC n'a pas encore de site Web et beaucoup de gens n'ont pas de courriel).

Comme le veut l'expression, le reste, c'est de l'histoire. J'ai énormément appris de ma première conférence de l'OMOSC, simplement en me trouvant dans la même pièce que des musiciens provenant de 19 orchestres différents. Lors de mes premières participations, mes bagages étaient tellement remplis de documents (dépliants, conventions collectives, rapports, notes; personne n'avait d'ordinateur portable à la rencontre de 1999) que j'excédais presque les limites de poids établies par les sociétés aériennes.

Un éventail de sujets étaient abordés en réunion et pendant les ateliers: ententes collectives, santé et sécurité, fonctionnement des médias, financement des arts, caisse de retraite, ententes relatives aux médias électroniques. Sans parler de la montagne d'acronymes et d'initiales qu'il fallait mémoriser!

Je n'ai pas manqué une seule conférence depuis. Lors de l'édition 2003, on m'a invité à siéger au conseil de direction à titre de secrétaire et à devenir le rédacteur en chef d'*Una Voce*. En 2013, j'ai été nommé président. Je suis encore honoré et reconnaissant de me retrouver pendant quatre jours chaque été dans la même pièce qu'un groupe d'artistes et de défenseurs de nos intérêts aussi dévoués et compétents, et qui savent si bien s'exprimer.

Tellement de choses ont changé depuis 1999. Entre autres, nous ne croulons plus sous les documents. En effet, depuis 2011, la conférence est entièrement informatisée et nous utilisons Dropbox pour échanger des documents. La révolution Internet a complètement chamboulé l'environnement médiatique. Je pense ici à l'avènement des réseaux sociaux, mais également à la transformation en profondeur du secteur de l'enregistrement, marquée notamment par le déclin du rôle de Radio-Canada comme plateforme médiatique pour les orchestres. Nos orchestres vendent beaucoup plus de petits abonnements et de billets uniques qu'en 1999, et leurs services du développement des affaires et leurs fonds de dotation ont connu une croissance importante.

Malgré tous les changements survenus au cours des 20 dernières années, beaucoup des sujets à l'ordre du jour de la Conférence 1999 de l'OMOSC le sont encore aujourd'hui. Voici quelques observations tirées de ma participation depuis 20 ans.

- *Nous devons encore transmettre l'information issue des réunions à tous nos musiciens.*

L'ère d'Internet a eu pour effet de nous noyer dans une

mer d'information alimentée par une foule d'appareils. Il est très difficile de communiquer l'essence de l'expérience humaine vécue à une conférence. Nous avons des bulletins, un site Web, des plateformes de réseaux sociaux, des courriels, mais les utiliser de façon optimale demeure un défi. Bref, rien ne vaut mieux que les bonnes vieilles méthodes dites «lentes»: une conversation avec votre délégué demeure sans doute la meilleure façon de rester au diapason.

- *Nous devons également assurer une meilleure transmission de l'information à nos nouveaux collègues.*

Une situation qui illustre parfaitement mon point s'est produite au sein du conseil de direction l'autre jour. Nous discutons d'un très vieux document créé dans les années 1980 et avons découvert qu'une bonne partie de son contenu s'appliquait à des circonstances qui n'existent plus. Si nous n'avions pas eu la présence d'esprit d'en parler à quelqu'un qui se souvenait du document original, nous n'en aurions jamais rien su. J'aime raconter l'histoire du petit garçon qui demande à sa mère pourquoi elle coupe les extrémités d'un rôti avant de le faire cuire. Sa mère lui répond qu'elle ne le sait pas, mais qu'il devrait demander à sa grand-mère. Il demande alors à celle-ci, qui lui répond que ça donne meilleur goût au rôti, mais qu'elle ne sait pas exactement pourquoi. Insatisfait de la réponse, le jeune garçon s'adresse à son arrière-grand-mère. Sa réponse? «Pour qu'il tienne dans le plat!» Il y a trois morales à cette histoire: 1) Posez des questions, 2) connaissez l'Histoire et comprenez les causes des événements, et 3) ce n'est pas parce que nous faisons les choses de la même façon depuis longtemps qu'il faut continuer à le faire sans se demander pourquoi.

- *Notre travail ne devient pas plus facile ou moins stressant avec le temps.*

Dans les années 1990, nous commençons à peine à nous soucier de notre santé et de notre sécurité; c'est un sujet qui demeure d'actualité. Par exemple, il n'existe encore qu'une poignée d'audiologistes en Amérique du Nord qui possèdent les connaissances spécialisées nécessaires pour traiter des musiciens d'orchestre. Nous travaillons encore à élaborer et à modifier des normes, tout en tentant de nous adapter aux exigences provinciales en santé et sécurité, qui changent constamment. Et nous commençons à peine à nous intéresser aux questions de santé mentale. Nos milieux de travail sont des terrains fertiles pour les violences de toutes sortes. Le mouvement #moiaussi nous en a fourni de nombreux exemples. En lisant le résumé de la conférence dans ce numéro, vous verrez comment nous nous attaquons à certains de ces enjeux.

- *Les orchestres ont tous un point en commun: nous sommes là pour offrir des prestations musicales de haut niveau aux membres de nos collectivités.*

Si nous parlerons toujours de la nécessité de nous adapter aux changements dans notre société pour survivre; si

nous devons accroître la diversité de nos orchestres et de notre répertoire et innover pour toucher un plus grand nombre de gens, nous habiller différemment et plus encore, il reste que l'amour du public pour les concerts, lui, ne changera jamais. Lorsque j'ai pris la parole devant un groupe d'adolescents il y a quelque temps, je leur ai demandé quel était l'intérêt d'assister à des concerts alors qu'il y a tellement de moyens plus faciles d'écouter la musique. Leurs réponses n'avaient rien d'étonnant : « Nous allons au concert parce que rien ne remplacera jamais le fait de se trouver dans une salle avec des centaines d'autres personnes qui vivent la même expérience que nous. » « Nous allons au concert parce que chaque prestation est unique. » Ces réponses nous indiquent qu'ils « pigent ».

- *Autre élément commun à tous les orchestres : on prédit notre disparition depuis la formation des premiers groupes de musiciens.*

Rien de nouveau sous le soleil. Dès le début des années 1900, des articles affirmaient que les orchestres étaient des entreprises coûteuses, sans pertinence et condamnées à disparaître. Pourtant, nous sommes encore là (et les orchestres sont plus nombreux et plus rentables qu'à l'époque). Les données montrent que nous sommes viables financièrement et utiles pour nos collectivités. Faisons connaître nos succès!

Chaque fois qu'un article affirme que les temps sont difficiles pour les orchestres, répliquez!

C'est un honneur et un privilège d'être président de l'OMOSC. Notre organisation vous offre un réseau fantastique de délégués et de représentants actifs ou à la retraite, de comités d'orchestre, de sections locales et de personnel de la FAM. Nous sommes tous là pour vous aider à évoluer dans cette profession complexe. N'hésitez pas à nous faire signe si vous avez besoin d'information ou d'un coup de main, ou si vous souhaitez prendre part à la discussion. Je vous souhaite une excellente saison.

Résolutions de la conférence

Résolution n° 1

Ellen Versteeg-Lytwyn et Len Lytwyn

Attendu qu'Ellen Versteeg-Lytwyn et Len Lytwyn ont tous deux joué un rôle important dans le milieu des orchestres canadiens; et

Attendu qu'Ellen a tenu les rênes de la Caisse de retraite des musiciens du Canada pendant 46 ans (1972–2018) à titre de directrice administrative; et

Attendu que Len a joué un rôle clé dans la création de la Musicians' Rights Organization of Canada (MROC, Organisation des droits des musiciens du Canada) et qu'il a été au service du milieu canadien de la musique à ce titre et comme directeur du Bureau canadien de la FAM; et

Attendu que l'OMOSC est en deuil à la suite du départ de Len en 2018;

Il est résolu qu'Ellen Versteeg-Lytwyn et Len Lytwyn soient inscrits au tableau d'honneur de l'OMOSC. Résolution proposée par l'équipe de direction.

Adoptée.

Résolution n° 2

Sécurité des données

Attendu que la FAM a l'obligation de protéger les renseignements personnels de ses membres, notamment les numéros d'assurance sociale et de sécurité sociale; et

Attendu que la FAM attribue à chaque membre un numéro d'identification unique utilisé à l'échelle de l'organisme, mais continue d'utiliser des formulaires et des contrats qui font appel aux numéros d'assurance sociale et de sécurité sociale; et

Attendu que la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques décourage fortement l'utilisation des numéros d'assurance sociale aux fins d'identification des clients;

Il est résolu que les délégués à la Conférence 2018 de l'IMOSC demandent à la FAM et aux sections locales de se conformer aux bonnes pratiques en matière de sécurité des données et de collecte de renseignements, décrites dans le Code de bonnes pratiques relatives au numéro d'assurance sociale du gouvernement du Canada;¹

Il est résolu que les délégués demandent à la FAM de diffuser ses bonnes pratiques à ses membres, aux sections locales et aux employeurs.

Adoptée.

Résolution n° 3

AMMOSQ et GMMQ

Attendu que l'OMOSC est une association de musiciens membres de la Fédération américaine des musiciens (FAM) des États-Unis et du Canada; et

Attendu que l'OMOSC a notamment pour mission d'être « la voix des musiciens d'orchestre professionnels du Canada »; et

Attendu que la FAM a joué un rôle essentiel dans la promotion des intérêts des musiciens professionnels aux États-Unis et au Canada; et

Attendu que l'Association des musiciens et musiciennes de l'Orchestre symphonique de Québec (AMMOSQ) exerce ses activités depuis 2008 à titre de syndicat non affilié à la FAM représentant les musiciens of l'Orchestre symphonique de Québec (OSQ) aux fins de négociations collectives; et

Attendu que la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ; section locale 406), l'unique section locale

¹ Numéro d'assurance sociale – Code de bonnes pratiques Section 4 – Responsabilités du secteur privé (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/numero-assurance-sociale/rapports/code-pratiques/section-4.html>).

de la FAM représentant les musiciens qui exercent leur art au Québec, est en parfaite position pour négocier au nom des musiciens de l'OSQ;

Il est résolu que les délégués à la Conférence 2018 de l'OMOSC pressent l'AMMOSQ et la GMMQ de discuter de bonne foi en vue de rétablir leur relation et de négocier la prochaine convention collective de l'OSQ à titre d'orchestre membre de la FAM.

Adoptée.

Résolution n° 4 Bilinguisme

Attendu que l'anglais et le français sont les deux langues officielles du Canada, tel qu'il est déclaré dans la Charte canadienne des droits et libertés, et que les communautés linguistiques qui utilisent ces langues officielles sont égales en statut et en droit;²

Il est résolu que l'OMOSC souligne l'importance du principe du bilinguisme institutionnel; et

Il est résolu que l'OMOSC travaillera à créer une culture plus accueillante pour nos membres francophones; et

Il est résolu que l'OMOSC s'engage à apprendre à dialoguer avec les membres francophones relativement à leurs besoins, et ce, dans leur langue maternelle.

Adoptée.

Résolution n° 5 Inscription de Tommy Banks au tableau d'honneur

Attendu que Tommy Banks a connu une carrière remarquable comme pianiste de jazz, compositeur et chef, comme artiste de studio, comme personnalité de la radio et de la télévision et comme sénateur; et

Attendu que Tommy a également joué un rôle clé dans la création du Winspear Centre d'Edmonton, joyau des arts de la scène; et

Attendu que les délégués de l'OMOSC ont eu l'honneur de l'accueillir comme conférencier principal lors de la Conférence 2016 à Calgary, et qu'ils ont été galvanisés et inspirés par le discours qu'il a livré à cette occasion; et

Attendu que Tommy s'est éteint le 25 janvier 2018 à 81 ans;

Il est résolu que l'OMOSC souligne l'incalculable contribution de Tommy Banks à la culture canadienne et au milieu de la musique en inscrivant son nom au tableau d'honneur de l'OMOSC.

Adoptée.

Admissibilité aux auditions nationales

par **Melissa Goodchild**

Secrétaire de l'OMOSC



En juin 2018, la Conférence canadienne des sections locales a adopté une résolution concernant l'admissibilité aux auditions nationales au Canada :

Attendu qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de politique uniforme à l'échelle canadienne au sujet de l'admissibilité à la ronde d'auditions réservée aux Canadiens,

Qu'il soit résolu que les sections locales soient pressées d'inclure des exigences relatives à l'admissibilité aux rondes d'auditions canadiennes dans la négociation des conventions collectives des orchestres symphoniques qui relèvent de leur compétence.

L'OMOSC, la FAM et Orchestres Canada ont rédigé un code d'éthique relatif aux auditions, mais il ne s'agit pas d'un document contraignant. Les représentants à la Conférence canadienne ont appris que ce ne sont pas toutes les sections locales ni tous les orchestres qui possèdent des critères normalisés pour définir une audition nationale. Cette résolution est donc une première étape vers la création de critères plus précis.

Auparavant, afin de respecter les lois sur l'immigration, les employeurs devaient prouver qu'aucun musicien canadien n'était en mesure de pourvoir le poste avant d'ouvrir celui-ci à des candidats étrangers.

Les dispositions applicables aux secteurs d'activité qui emploient des créateurs ont été modifiées en 2015.

La question qui se pose maintenant est la suivante : est-il encore nécessaire de tenir des auditions nationales?

Si l'objectif des auditions nationales est d'offrir la priorité aux Canadiens, la ronde d'auditions nationales convient. Si les auditions nationales servent plutôt à assurer le respect des lois sur l'immigration, elles ne sont peut-être plus nécessaires.

Les membres de l'OMOSC sont invités à discuter de la question avec leurs délégués, qui pourront ensuite formuler des suggestions de pratiques exemplaires à la direction de l'OMOSC et lors de la prochaine conférence.

² Cour suprême du Canada, *Bilinguisme institutionnel à la Cour suprême du Canada*, résolution 10-03-A (<https://www.cba.org/getattachment/Our-Work/Resolutions/Resolutions/2010/Bilinguisme-institutionnel-a-la-Cour-supreme-du-Ca/10-03-A.pdf>).

Pratiques exemplaires pour la négociation relative aux médias électroniques

par Richard Sandals

Directeur adjoint, Division des services symphoniques, FCM



Les orchestres et leurs sections locales disposent d'une grande marge de manœuvre dans la négociation de leurs ententes collectives lorsqu'il s'agit des conditions qui s'appliquent aux concerts. La situation est bien différente lorsqu'il s'agit de celles régissant les médias électroniques.

De toute évidence, il n'est pas dans l'intérêt de la Fédération – ni dans le vôtre! – de permettre aux orchestres de se couper mutuellement l'herbe sous le pied lorsqu'il est question d'enregistrements.

Dans cette optique, les statuts de la FAM contiennent les deux articles suivants :

Alinéa 14, S4(b) : La convention collective d'un orchestre symphonique (y compris, sans s'y limiter, une entente provisoire ou une lettre d'avenant) peut contenir des dispositions relatives à la fourniture de services électroniques (radio, télévision, bandes, films, phonographe, etc.), à condition que le bureau du président international ou, au Canada, du vice-président pour le Canada, ait approuvé lesdites dispositions avant la ratification du contrat.

Alinéa 15, S6(b) : Les sections locales ne peuvent conclure de contrat ni d'entente avec une personne, une entreprise ou une société portant sur une production destinée aux médias électroniques sans obtenir au préalable l'autorisation écrite du bureau du président international.

La situation peut devenir problématique si vous ne respectez que l'exigence minimale qui consiste à demander une autorisation préalable. Si vous formulez la demande la veille du scrutin de ratification, il sera trop tard.

Par conséquent, la DSS recommande de suivre la procédure suivante afin d'obtenir les autorisations relatives aux médias électroniques :

1. Si votre comité de négociation envisage de formuler des propositions qui touchent les médias électroniques, soumettez ces propositions à la DSS avant de les présenter à la table de négociation.
2. Si la direction formule des propositions relatives aux médias électroniques, soumettez ces propositions à la DSS dès qu'elles vous sont présentées, et surtout, avant de les accepter ou de commencer à en négocier les modalités.

Ces deux étapes nous permettront de bien vous conseiller sur les changements à apporter, au besoin, à vos propositions ou à celles de votre administration afin qu'elles

respectent les critères établis par la FAM. Nous ne voulons pas en dicter les modalités à la lettre, mais plutôt vous indiquer l'éventail de résultats possibles.

3. Lorsque vous avez entre les mains une entente provisoire, soumettez les dispositions relatives aux médias électroniques à la DSS pour qu'elle les évalue.

Si la proposition respecte les paramètres définis au préalable, cette étape ne sera qu'une formalité (c'est le but). Si les sections locales et les comités de négociation consultent la DSS dès le début du processus, nous pouvons vous aiguiller dans une direction qui facilitera l'obtention du feu vert du vice-président pour le Canada ou du président international, selon le cas. Bien entendu, nous sommes toujours ravis de vous appuyer pendant le processus de négociation. Après tout, c'est notre raison d'être!

Nouveau directeur musical à Winnipeg : l'excitation est palpable

par Arlene Dahl

Winnipeg Symphony Orchestra



L'arrivée d'un nouveau directeur musical à la barre d'un orchestre symphonique suscite toujours de l'enthousiasme, de l'anticipation et, disons-le, un brin d'appréhension. Comment la vision créative du nouveau venu influencera-t-elle la démarche artistique au moment

où l'orchestre et son chef s'appêtent à écrire un nouveau chapitre musical? Comment parviendra-t-il à redonner vie aux chefs-d'œuvre des siècles derniers? En quoi l'étude d'œuvres inventives composées au 21^e siècle orientera-t-elle le programme du New Music Festival au cours des prochaines années? De quelle façon les innovations pédagogiques influenceront-elles les plus jeunes membres de notre auditoire? La réponse à ces questions sera connue en temps et lieu. Dans l'immédiat, le Winnipeg Symphony accueille son nouveau directeur musical, Daniel Raïskin, et l'excitation est palpable.

Voici la notice biographique de M. Raïskin :

Fils d'un éminent musicologue, Daniel Raïskin a grandi à Saint-Pétersbourg. Il a fréquenté une école de musique et, plus tard, le réputé conservatoire de sa ville natale, où il a étudié le violon, l'alto et la direction d'orchestre. À 20 ans, il a quitté l'Union soviétique pour poursuivre ses études à Amsterdam et à Fribourg. Une rencontre avec un professeur émérite, Lev Savich, lui donne envie de manier la baguette. Il fera ses classes auprès des maestros Mariss Jansons, Neeme Järvi, Milan Horvat, Woldemar Nelson et Jorma Panula. Daniel Raïskin

cultive un vaste répertoire et n'hésite pas à sortir des sentiers battus pour concevoir ses remarquables programmes.

Depuis 2017–2018, il est le chef invité principal du Belgrade Philharmonic Orchestra, fonction qu'il a également occupée à l'Orquestra Sinfónica de Tenerife pendant la saison 2017–2018. Sa passion pour le répertoire de la musique et des orchestres de chambre a ouvert la voie à un partenariat artistique avec l'orchestre de chambre St. Michael Strings de la Finlande. Daniel Raiskin a été le chef principal du Staatsorchester Rheinische Philharmonie, à Koblenz, (2005 à 2016) et de l'Artur Rabinstein Philharmonic Orchestra, à Łódź (2008 à 2015).

Daniel Raiskin est incontestablement doté d'une grande sensibilité, et il maîtrise bien son art. Il est un exemple vivant de la rigueur et de la distinction de la formation musicale qu'offrait la défunte Union soviétique.

— David Gutman, *Gramophone*, 2012



Daniel Raiskin

Au fil d'un long processus de recrutement, Daniel Raiskin s'est imposé comme le premier choix des musiciens. Les concerts donnés sous sa direction ont été emballants et inspirants, et il a su hausser le niveau de jeu des musiciens, l'objectif ultime de tout orchestre. Toute l'équipe du Winnipeg Symphony Orchestra se réjouit à l'idée de collaborer avec lui et d'offrir aux Manitobains des prestations de la plus haute qualité.

Mise en œuvre de l'inclusion, de la diversité, de l'équité et l'accessibilité

par Rebecca Morton
Kitchener-Waterloo Symphony



Le président-directeur général du Kitchener-Waterloo Symphony, Andrew Bennett, faisait partie de l'équipe qui a collaboré avec Orchestres Canada en 2016–2017 pour cerner comment les orchestres peuvent « mieux connaître, refléter, intéresser et célébrer notre collectivité dans toute sa diversité ».

Je me suis assise avec Andrew récemment pour lui demander comment le kws entend mettre en œuvre la Déclaration sur l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité (IDEA).

REBECCA MORTON : Avez-vous échangé des idées avec d'autres orchestres symphoniques canadiens?

ANDREW BENNETT : La Déclaration IDEA est une initiative d'Orchestres Canada. Il est impossible pour un orchestre de s'attaquer seul à tous les enjeux couverts par la déclaration, même s'ils sont tous fondamentaux. La déclaration est une façon pour les orchestres de dire : « Nous sommes tous des partenaires. Chaque orchestre a un rôle clé à jouer en fonction de ses forces et de la collectivité qu'il dessert. Nous pouvons bien sûr apprendre les uns des autres, tirer des enseignements de nos expériences respectives. Et ensemble, nous irons de l'avant. »

RM : Selon vous, pourquoi le kws se devait-il d'adopter la Déclaration IDEA?

AB : Comme d'autres orchestres, le kws faisait de beaux progrès, mais sa démarche n'était pas systématique. Nous n'avions pas de vue d'ensemble. Nous savons également que le choix des mots dans ce domaine peut être délicat. La déclaration est un document bien conçu, qui fait consensus à l'échelle nationale et établit un cadre sur lequel appuyer nos plans et nos aspirations. Elle signifie également que nous devons rendre compte de nos progrès.

RM : Quel genre de mesures le kws entend-il prendre?

AB : Nous devons avant toute chose mobiliser l'ensemble de l'organisation. C'est pourquoi le conseil d'administration a tenu deux grandes séances de discussion avant d'adopter la déclaration. Nous avons ensuite organisé une séance extraordinaire avec tous les musiciens et les membres du personnel, pour qu'ils comprennent bien ce que représente la déclaration. La séance a également permis de déboulonner quelques mythes! Quand tout le monde aura eu le temps d'assimiler le texte de la déclaration, nous chercherons à déterminer les moyens à prendre sur différents plans, du stratégique au pratique.

RM : À quels niveaux les changements se situeront-ils? Adopterez-vous une approche qui part d'en haut, de l'équipe de direction?

AB : Les initiatives peuvent venir de toutes les parties de l'organisation, y compris des musiciens et de leurs représentants. La déclaration peut sembler imposée par le « haut », mais elle n'est rien d'autre qu'un catalyseur. Notre travail sur le terrain et les changements que nous mettrons graduellement en œuvre sont beaucoup plus importants à long terme.

RM : Des changements seront-ils apportés au sein du personnel de l'orchestre, des solistes ou des compositeurs? Qu'en est-il des changements au sein de la collectivité, et quelle est l'approche en matière d'éducation?

AB : La déclaration indique noir sur blanc que les orchestres doivent faire des choix et définir leurs priorités. Nous avons l'occasion de nous attaquer aux inégalités en modifiant certaines de nos priorités. Cela dit, il y a des changements qui ne s'opèrent pas du jour au lendemain.

Par exemple, il est évident que la composition de beau-

coup d'orchestres n'est pas représentative de celle de leur collectivité en ce qui a trait aux minorités visibles. Le renouvellement des effectifs prend du temps. De plus, l'engagement relatif à l'anonymat dans les auditions devrait permettre de régler d'autres problèmes d'équité, comme la représentation des femmes. Personne ne semble réclamer de modifications aux méthodes de recrutement. Les orchestres devraient donc peut-être encourager activement une plus grande diversité parmi les étudiants en musique. Ils pourraient utiliser leurs programmes communautaires et éducatifs pour dénicher activement les talents et encourager ceux qui ne se destinent pas à une carrière en musique à envisager de faire le saut.



Andrew Bennett

Nous ne pouvons pas nous contenter de reprocher aux collègues de produire un bassin de diplômés non représentatif de la diversité de nos collectivités. Nous devons jouer un rôle en élargissant l'éventail d'étudiants qui souhaitent se consacrer à une carrière de musicien d'orchestre.

Sur d'autres plans, il est possible d'agir plus rapidement, sans porter préjudice au travail de l'orchestre. Par exemple, nous assistons depuis quelques années à une hausse marquée de la proportion de femmes parmi les compositeurs et les chefs d'orchestre. Beaucoup estiment cependant que ce n'est pas encore suffisant. Il est possible que le nombre de diplômées talentueuses soit insuffisant, mais il est beaucoup plus probable que les femmes n'aient jamais été encouragées à se diriger vers ces professions ou qu'on leur ait jusqu'à ce jour préféré leurs homologues masculins dans le processus d'embauche. La situation évolue, et nous devons travailler à donner encore plus d'essor au processus de changement en cours.

Le travail accompli par les orchestres dans le cadre de leurs programmes communautaires et éducatifs offre l'occasion d'agir de façon encore plus radicale. Étant donné l'immense demande pour ces programmes, j'ai l'impression que beaucoup d'orchestres accordent déjà la priorité aux projets destinés aux milieux défavorisés. Par exemple, le kws se fait un devoir d'attirer les nouveaux immigrants originaires de la Syrie et d'autres pays arabes en offrant un service de traduction lors d'un des concerts de sa série destinée aux familles chaque année. C'est une belle façon de permettre à ces nouveaux Canadiens de profiter de l'événement, mais c'est également un geste significatif de la part des autres mélomanes présents. C'était pour l'orchestre une façon de leur dire, au nom de toute la collectivité : « Nous vous souhaitons la bienvenue, chers voisins! »

RM : Quelles difficultés entrevoyez-vous?

AB : Comme pour toute initiative du genre, il faudra s'assurer de ne pas perdre de vue les enjeux. Le conseil d'administration du kws mettra sur pied un groupe de travail chargé de surveiller la mise en œuvre de la déclaration sur tous les

plans, et notamment quant à la façon dont elle risque d'influer sur le recrutement des prochains chefs d'orchestre. Bien qu'on s'attende à ce que les membres de l'équipe de direction et notre directeur musical tiennent compte de la déclaration dans toutes les sphères d'activité de l'orchestre, ce sera aux musiciens et aux membres du personnel de poser des questions, de faire des suggestions et d'apporter leur propre contribution, même s'ils pensent qu'elle n'aura qu'un effet mineur. Nous sommes passionnément déterminés à faire en sorte que nos orchestres jouent un rôle essentiel dans nos collectivités. Nous n'atteindrons jamais pleinement nos objectifs parce que les collectivités évoluent sans cesse, mais notre action concertée est nécessaire et réalisable. La déclaration nous aide à nous concentrer sur un but commun et nous encourage à persévérer.

UNA VOCE

Le bulletin officiel de l'Organisation des musiciens d'orchestre symphonique du Canada, *Una Voce* est publié trois fois par année, en français et en anglais. La date de tombée pour la prochaine édition est le 1^{er} décembre 2018. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements auprès de Barbara Hankins en lui écrivant à (bhankins@gto.net). Collaborateurs à cette édition : Arlene Dahl, Bob Fraser, Melissa Goodchild, Barbara Hankins, Matthew Heller, Rebecca Morton et Richard Sandals.

À moins d'indication contraire, les opinions exprimées dans ces pages n'engagent que leurs auteurs.

Copyright © OMOSC 2018. Tous droits réservés.

Comité exécutif de l'OMOSC

Président (2017–2019)	Robert Fraser
1 ^{er} vice-président (2018–2020)	Matt Heller
2 ^e vice-président (2017–2019)	Brian Baty
Secrétaire (2018–2020)	Melissa Goodchild
Trésorière (2018–2020)	Liz Johnston
Rédactrice en chef	Barbara Hankins
Webmestre	Ken MacDonald

Délégués des orchestres membres

Calgary Philharmonic Orchestra	Gwen Klassen
Edmonton Symphony Orchestra	Edith Stacey
Hamilton Philharmonic Orchestra	Elizabeth Andrews
Kitchener-Waterloo Symphony Orchestra	Rebecca Morton
London Symphonia	Shawn Spicer
Niagara Symphony Orchestra	Pierre Gagnon
Orchestre de la Compagnie d'opéra canadienne	Mark Rogers
Orchestre du Ballet national du Canada	Xiao Grabke
Orchestre du Centre national des Arts	David Thies-Thompson
Orchestre Métropolitain	Mélanie Harel
Orchestre symphonique de Montréal	Stéphane Lévesque
Orchestre symphonique de Québec	Marie-Julie Chagnon
Regina Symphony Orchestra	Peter Sametz
Saskatoon Symphony Orchestra	Melissa Goodchild
Symphony Nova Scotia	Ken Nogami
Thunder Bay Symphony Orchestra	Michelle Zapf-Bélanger
Toronto Symphony Orchestra	Leslie Dawn Knowles
Vancouver Symphony Orchestra	Rebecca Whitling
Victoria Symphony	Paul Beauchesne
Windsor Symphony Orchestra	Liesel Deppe
Winnipeg Symphony Orchestra	Arlene Dahl

Composition : Steve Izma, Kitchener, Ontario

Traduction : Karine Gervais; révision : Monique Lagacé